
Centre de conseils agricoles
Landwirtschaftliches Beratungszentrum

Promotion de vos produits agricoles : déposez vos projets sans plus attendre !

Grangeneuve et le Service de l'agriculture contribuent à promouvoir l'agriculture fribourgeoises notamment au moyen d'**aide à la promotion des produits agricoles** (cf. règlement sur l'agriculture, article 60 et suivants)

Ces aides financières sont mises en œuvre dans les domaines suivants :

- les **aides à la promotion des produits agricoles** afin de développer la vente d'un produit agricole ;
- les **contributions de soutien** pour accentuer le dynamisme local et l'implication des producteurs et productrices (ex. initiatives pour améliorer la qualité ou la notoriété d'un produit, projet de recherche pour la promotion, etc.) ;
- les **manifestations événementielles** (ex. foire, concours, salons de promotion des produits agricoles, etc.) ;
- les **études et travaux préparatoires** destinés à favoriser le démarrage d'initiatives relatives à des projets stratégiques pour le développement des produits agricoles du canton.

Ce «coup de pouce» financier sera prioritairement accordé aux associations, à un regroupement ou personnes morales représentatifs d'un groupe d'intérêts ou constitués de différents partenaires d'une filière de production.

N'hésitez plus et déposez dès à présent votre dossier afin de demander de l'aide pour la promotion de vos produits.

Pius Odermatt

Directeur adjoint, Institut agricole de l'Etat de Fribourg, Grangeneuve